

1^{er} AVIS

COMMUNE DE MANNEVILLETTE

Procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Enquête Publique

Le public est informé que par arrêté en date du 11 Octobre 2017, il a été décidé de procéder à l'enquête publique sur la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif de Rouen, Monsieur Philippe BERTHELOT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée.

L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de 30 jours, du 21 novembre 2017 au 20 décembre 2017 (inclus). Les dossiers pourront y être consultés aux heures et jours d'ouverture de la mairie :

- Mardi de 16h00 à 19h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 16h00 à 18h30

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur un registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur en mairie ou par courriel à l'adresse : mairie-mannevillette@wanadoo.fr

Le commissaire-enquêteur titulaire recevra à la mairie :

- Mardi 21 Novembre 2017 de 16h00 à 19h00
- Vendredi 1^{er} décembre 2017 de 15h30 à 18h30
- Mardi 12 Décembre 2017 de 16h00 à 19h00
- Mercredi 20 Décembre 2017 de 9h00 à 12h00

Le rapport du commissaire enquêtrice ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie, un mois après la clôture de l'enquête.

Le maire,

Dominique GRANCHER

